

Rapport de gestion 2004



Swisscanto Fondations collectives
des Banques Cantonales

Rapport de gestion 2004

Depuis le 1er janvier 2005, les œuvres communes des Banques Cantonales dans les domaines placements et prévoyance, soit Servisa, Prevista et Swissca, paraissent sous la marque commune «Swisscanto». Pour cette raison, ce rapport de gestion se présente déjà sous cette nouvelle image de marque et s'étend sur l'activité des deux Fondations collectives qui, en 2004, portaient sur le marché le nom de Servisa, resp. Servisa Supra, qui se nomment désormais «Swisscanto Fondation collective», resp. «Swisscanto Supra».

En un coup d'œil: Prévoyance du personnel avec Swisscanto 2004

Swisscanto fondation collective et Swisscanto Supra

Les engagements des Fondations collectives se limitent à la fortune de l'œuvre de prévoyance concernée.

Volume d'affaires		2004	2003
Contributions encaissées	CHF mio.	667,1	842,1
Production nouvelle (primes annuelles)	CHF mio.	26,3	14,4
Produit du capital	CHF mio.	90,4	79,3
Distribution du surplus de bénéfices	CHF mio.	–	–
Portefeuille		2004	2003
Nombre de contrats		5 010	4 850
Nombre de personnes assurées		46 381	45 581
Fortune investie	CHF mio.	2 961,5	2 650,0
Capitaux d'épargne réglementaires	CHF mio.	2 930,5	2 772,9
Somme au bilan	CHF mio.	3 205,4	3 007,5
Degré de couverture		2004	2003
Swisscanto Fondation collective		101,1	98,5
Swisscanto Supra		99,6	96,0

Outre les fondations collectives, **Swisscanto Fondation de libre passage** et **Swisscanto SA, conseil et gestion d'institutions de prévoyance professionnelle** font également partie du domaine de la prévoyance professionnelle de Swisscanto. Les comptes annuels de Swisscanto Fondation de libre passage et Swisscanto SA sont tenus séparément. Afin d'avoir une vue globale, nous publions ici également les chiffres clé de ces deux importants domaines particuliers.

Swisscanto Fondation de libre passage		2004	2003
Nombre de comptes		40 363	38 778
Fortune investie	CHF mio.	1 407,6	1 295,6
– Investissements en titres	CHF mio.	115,8	106,1
– Valeurs nominales	CHF mio.	1 291,8	1 189,5
Nombre de Banques Cantonales participantes		10	10

Swisscanto SA		2004	2003
Volume d'affaires			
Chiffre d'affaires	CHF mio.	1,4	1,4
Portefeuille		2004	2003
Nombre de contrats gérés		226	240
Nombre de personnes assurées dans ces contrats		3 468	3 478
Fortune investie dans ces contrats	CHF mio.	239,0	230,4

Table des matières

6	L'exercice 2004: Tout reste différent
8	Production nouvelle et portefeuille
9	Contributions encaissées
10	Prestations de Swisscanto Fondation collective et de Swisscanto Supra
11	Placements de la fortune
12	Conjoncture économique, situation en matière de place- ments et rendements
13	Evolution de la performance
14	Développement du degré de couverture
15	Frais d'administration et de distribution
16	Organisation
18	Portrait d'un client: Airports Council International (ACI): The «Voice of the World's Airport»
20	Bilan Swisscanto Fondation collective
21	Compte d'exploitation Swisscanto Fondation collective
22	Annexe au bilan et au compte d'exploitation 2004 de Swisscanto Fondation collective
24	Bilan Swisscanto Supra
25	Compte d'exploitation Swisscanto Supra
26	Annexe au bilan et au compte d'exploitation 2004 de Swisscanto Supra
28	Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Fonda- tion collective
29	Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Supra
30	Impressum

Les Fondations collectives Swisscanto sont des entreprises com-
munes de prévoyance professionnelle des Banques Cantonales
et de Helvetia Patria Assurances

 **Banque Cantonale**

**HELVETIA
PATRIA** 

L'exercice 2004: Tout reste différent

Tout reste différent? Qu'est-ce que cela signifie? Tout reste comme par le passé ou tout change à l'avenir? – Si l'on considère l'exercice 2004, la réponse est vite donnée: les deux interprétations sont exactes! Mais toutes deux modérément.

Servisa devient Swisscanto

Cela commence déjà par le nom: en tenant ce rapport de gestion entre les mains, vous constatez, chère cliente, cher client, que l'ancien nom de Servisa est déjà devenu Swisscanto, bien que ce rapport concerne encore les exercices des deux Fondations collectives Servisa et Servisa Supra.

En mai 2004, les œuvres communes des Banques Cantonales dans le domaine «Placement et Prévoyance» Servisa, Prevista et Swissca ont décidé d'unir l'énergie de ces entreprises communes sous le même toit de la marque «Swisscanto» dès le 1^{er} janvier 2005 et de renforcer leurs positions sur le marché. Servisa a d'emblée soutenu ce projet. De nouvelles chances s'offrent ainsi à l'ex-Servisa en se présentant sous un toit commun en tant qu'élément d'un plus grand ensemble. Les structures juridiques sont toujours les mêmes et rien n'a changé pour nos clients.

La 1^e révision de la LPP: Un véritable bouleversement

Le 1^{er} janvier 2005 a été pour l'ensemble de la branche de la prévoyance du personnel un des jours les plus marquants depuis l'introduction de la LPP en 1985. La première révision de la LPP depuis sa mise en vigueur fut longuement discutée; les parties les plus importantes ont pris effet le 1^{er} janvier 2005. Les prestataires de prévoyance professionnelle avaient jusqu'à cette date pour garantir que tous les plans de prévoyance de leurs clients correspondaient aux nouvelles exigences. Les Fondations Swisscanto ont relevé le défi en faisant appel à une organisation de projet qui s'est consacrée tant aux exigences techniques qu'aux analyses de plans, aux adaptations de ceux-ci et à la réorganisation de tous les documents. Grâce à une action de grande envergure faite par correspondance, l'adaptation de la plus grande partie des plans de prévoyance a pu être opérée sans un trop grand surcroît de travail; cependant, la variante optimale a été élaborée lors d'un entretien personnel avec de nombreux clients. Aujourd'hui, nous pouvons dire avec bonne conscience que tous nos clients sont assurés selon les nouvelles directives de la LPP.

Les nouvelles prescriptions de transparence

Le manque partiel de transparence en matière de placements et de rendements fut l'un des véhéments reproches adressés aux fondations collectives lors de la 1^e révision de la LPP. Pour cette raison, des prescriptions plus sévères dans ce domaine ont déjà pris effet le 1^{er} avril 2004. Il en est résulté peu de changements pour les Fondations collectives Swisscanto: les rapports de gestion ont toujours présenté clairement la façon dont les fonds de prévoyance étaient investis, les rendements que ceux-ci génèrent et leur utilisation. A partir de 2006, de nouvelles prescriptions relatives à la présentation des comptes feront autorité. En temps utile, celles-ci seront observées et mises en pratique par les Fondations collectives Swisscanto.

Une collaboration élaborée sur de nouvelles bases

Le fonctionnement des Fondations collectives Swisscanto est basé en grande partie sur la collaboration entre les deux organisations fondatrices, l'Union des Banques Cantonales suisses (UBCS) et Helvetia Patria Assurances. Cette collaboration repose sur un contrat qui devait être renouvelé en 2004. Divers projets ont été minutieusement étudiés, afin de trouver des solutions pour renouveler ce contrat sur une base solide et résistante pour le futur. Les objectifs de transparence, de continuité et d'efficacité accrue y figuraient au premier plan. De plus, l'existence des deux Fondations collectives devait être garantie à long terme, en créant les conditions fondamentales à de bonnes prestations de service offertes à des prix conformes au marché. Les pourparlers ont abouti: le nouveau Contrat de coopération a été signé par toutes les parties à la fin de l'année 2004. Ainsi, la base est créée pour que les Banques Cantonales puissent continuer d'être un prestataire compétent pris au sérieux sur le marché de la prévoyance professionnelle.

Degré de couverture et performance

Un des défis les plus importants de l'exercice sous revue était de retrouver la rentabilité et la stabilité des Fondations collectives Swisscanto suite aux mauvaises années précédentes. Un coup d'œil sur les chiffres de la performance (page 13) et sur la courbe du degré de couverture tendant fermement vers le haut (page 14) démontre que cet objectif a été atteint. Sans déjà tomber dans l'euphorie, il est permis de dire que les Fondations collectives Swisscanto sont en bonne forme pour l'avenir!

Intérêt minimal et régulation du flux monétaire

Après avoir exigé deux fois l'abaissement du taux d'intérêt minimal des avoirs LPP, le Conseil fédéral l'a de nouveau relevé de 2,25 à 2,5 %. Au vu du climat de sinistrose qui continue d'affecter la situation boursière, ce taux d'intérêt est pour nous difficilement compréhensible. Les Fondations collectives Swisscanto ne sont nullement les seules à penser que cette décision a été prise dans une optique politique et non pas économique. Même si les institutions de prévoyance étaient en mesure de servir ce taux d'intérêt, il leur est pratiquement impossible de constituer des réserves pour risques de fluctuation des cours et, de ce fait, de garantir à long terme la solidité du 2^e pilier.

Mais ce n'est pas seulement dans ce domaine que la politique nous donne encore et toujours des soucis. Nous constatons une tendance générale à un excès de régularisation. La révision de la LPP et les prescriptions de transparence ne sont que la partie visible de l'iceberg; l'opinion publique ne perçoit pratiquement pas l'étendue de sa partie cachée. Même si l'on accepte que des directives soient indispensables dans une affaire dans laquelle il est question de beaucoup d'argent, il est nécessaire de considérer que leur application entraîne encore d'autres prescriptions, dont l'influence est négative sur les coûts. Un regard plus attentif des décideurs politiques pour trouver la juste mesure devient une nécessité!

Continuité dans le changement

Maintes choses ont changé au cours de l'année 2004. Mais beaucoup de choses ont subsisté, particulièrement celles qui ont fait leurs preuves. Les Fondations collectives Swisscanto ont, dans une évidente bonne volonté, procédé aux changements nécessaires et n'ont jamais perdu de vue leur objectif qui est d'offrir à leurs clients une prestation de service constante, digne de confiance et dans une sécurité maximale. Continuité dans le changement – pour nous, chers clients, ceci n'est possible que dans la mesure où vous nous faites confiance, ce que vous avez prouvé cette année encore par votre fidélité. Nous vous en remercions chaleureusement. Nos prestations de service n'auraient cependant pas pu être fournies sans nos collaboratrices et collaborateurs, toujours prêts à se laisser motiver pour soutenir les changements avec conviction et pour apprendre tous les jours un peu plus.

Nous rencontrerons encore des changements et des transformations, dont les proportions seront encore plus importantes que jusqu'ici. Les incidences sont souvent très difficiles à prévoir. Mais une chose est sûre: Tout reste différent – à l'avenir également!

Theo Prinz
Président du
Conseil de Fondation

Peter Billerbeck
Directeur

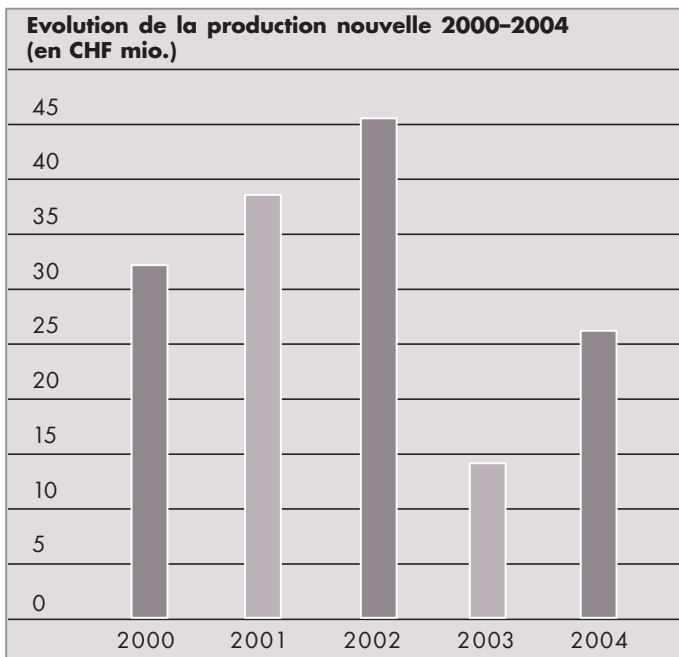


Production nouvelle et portefeuille

Production nouvelle

Au cours de l'exercice sous revue, et pour réagir à l'arrêt des offres décrété en 2003, les Fondations collectives Swisscanto ont pris les mesures nécessaires afin de permettre l'acquisition de nouvelles affaires en quantité habituelle grâce à une offre conforme au marché. Ces mesures ont conduit à une augmentation de production nouvelle de 82,6 %, pour atteindre la valeur de CHF 26,3 mio. contre CHF 14,4 mio. l'année précédente.

Cette progression est d'autant plus remarquable que lors de l'acquisition, et en raison de l'insécurité liée à la 1^e révision de la LPP, la réticence des clients potentiels face à un changement de prestataire en prévoyance professionnelle était nettement sensible.



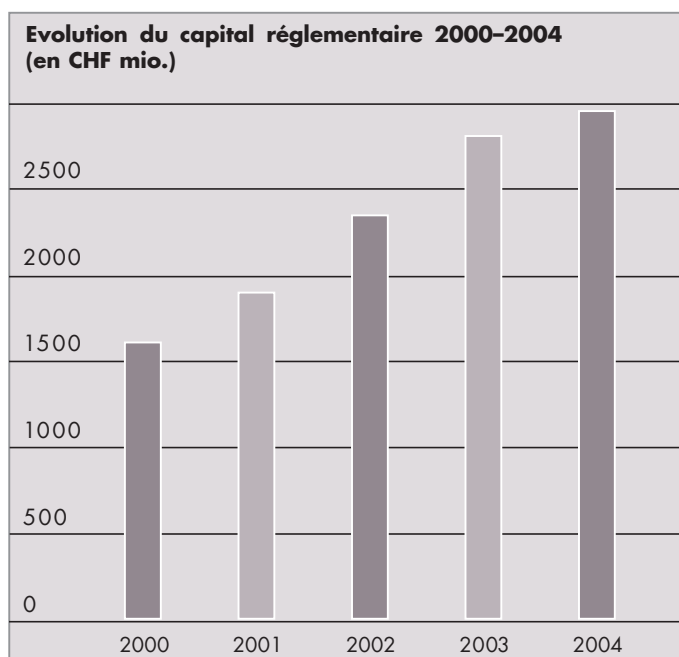
Portefeuilles	Swisscanto Fond. coll. 2004	Swisscanto Supra 2004	Total	Total	Variation	Variation
			2004	2003	absolue	en %
Capital réglementaire (en CHF mio.)	2802	128	2930	2772	+ 158	+ 5,7
Nombre de contrats	4624	386	5010	4850	+ 160	+ 3,3
Personnes assurées	44341	2040	46381	45581	+ 800	+ 1,8

Portefeuille

La faible production nouvelle de l'an 2003, en raison de l'arrêt des offres, entraîne les conséquences attendues sur le portefeuille de l'année 2004: La croissance est nettement atténuée par rapport aux années précédentes, aussi bien pour le nombre de contrats que pour celui des personnes assurées.

Capital réglementaire

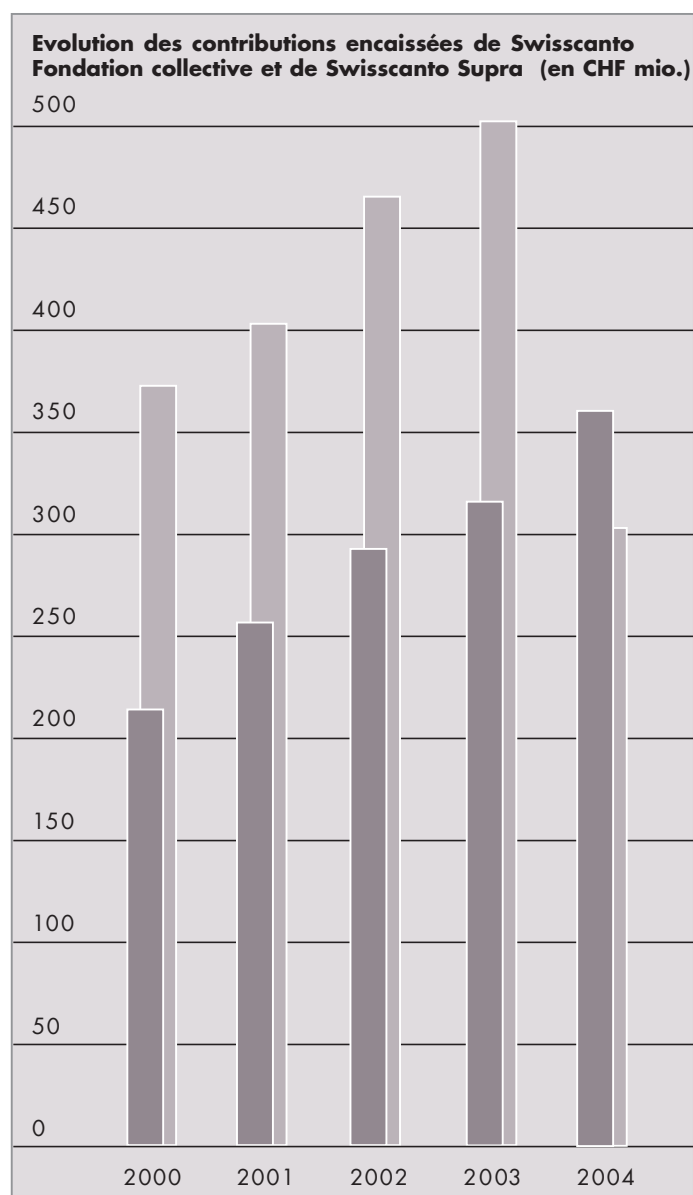
Le capital réglementaire suit dans son évolution celle du portefeuille, bien qu'elle soit moins prononcée. Cette plus faible croissance a cependant pratiquement les mêmes raisons.



Contributions encaissées

Contributions encaissées	Swisscanto Fond. coll. 2004 CHF mio.	Swisscanto Supra 2004 CHF mio.	Total 2004 CHF mio.	Total 2003 CHF mio.	Variation absolue	Variation en %
Contributions encaissées	628,5	38,6	667,1	842,1	-175,0	-20,8
Primes périodiques:						
Bonifications de vieillesse	211,3	15,4	226,7	221,1	+5,6	+2,5
Primes de risque	95,3	4,2	99,5	79,4	+20,1	+25,3
Primes diverses	29,0	5,8	34,8	38,2	-3,4	-8,9
Primes uniques	292,9	13,2	306,1	503,4	-197,3	-39,2

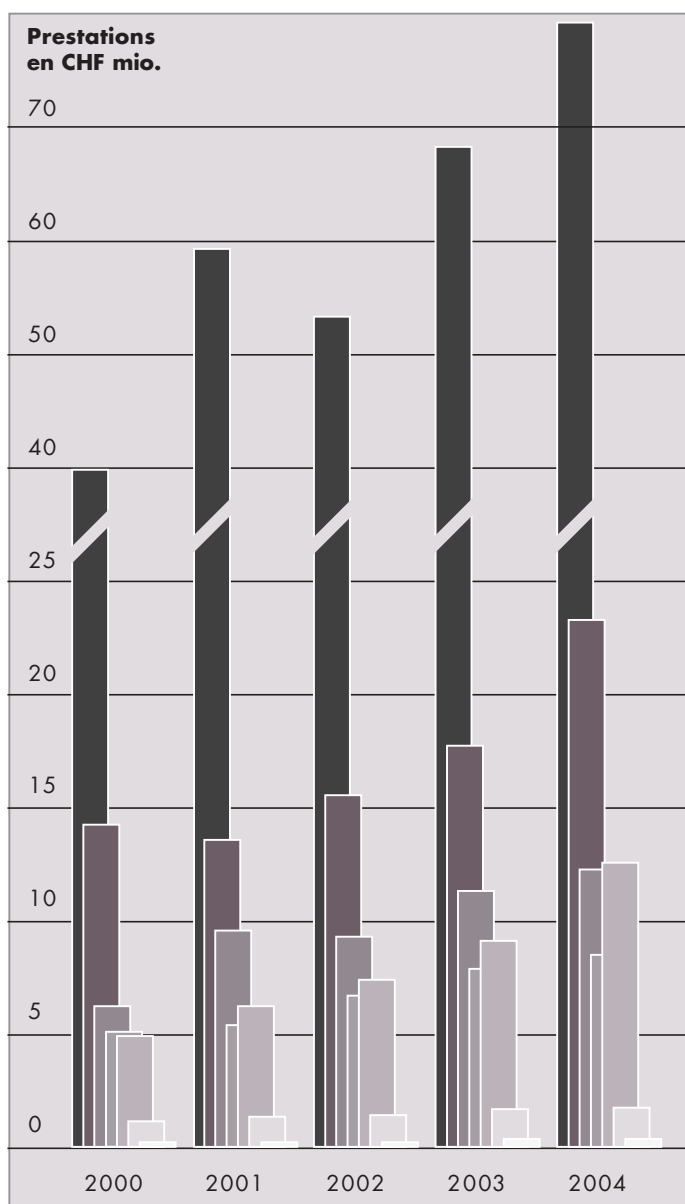
Pour les contributions encaissées également, les Fondations collectives Swisscanto ressentent encore les conséquences de l'arrêt des offres de 2003: la production nouvelle plus faible de cette année-là a provoqué une chute sensible et attendue des primes uniques au cours de l'année 2004 (-39,2%). L'énorme importance que représentent ces primes uniques sur le plan des contributions encaissées est manifeste: malgré une augmentation des contributions périodiques de CHF 22,3 mio., soit de 6,6%, les contributions encaissées ont diminué dans l'ensemble de 20,8%.



Prestations de Swisscanto Fondation collective et de Swisscanto Supra

	2004 CHF mio.	2003 CHF mio.
Prestations de vieillesse:		
Rentes de vieillesse	12,1	9,4
Capital de vieillesse	79,4	68,1
Prestations en cas de décès:		
Rentes de veuves	1,9	1,7
Versements en capital	12,0	11,0
Rentes d'orphelins	0,6	0,6
Prestations en cas d'invalidité:		
Rentes d'invalidité	23,2	17,9
Libération des cotisations	8,3	7,7
Résiliations de contrats/ fins des rapports de service	367,8	306,0
Versements d'excédents	60,6	81,7
Total des prestations	565,9	504,1

Bénéficiaires de:	2004 Nombre	2003 Nombre
Rentes de vieillesse	1 551	1 513
Rentes de survivants	398	379
Rentes d'invalidité	2 171	2 057
Total des bénéficiaires de rentes	4 120	3 949



- Capital de vieillesse
- Rentes d'invalidité
- Versements de capital
- Libération des cotisations
- Rentes de vieillesse
- Rentes de veuves
- Rentes d'orphelins

En 2004, le montant des rentes d'invalidité versé a également augmenté d'environ 29,6 %. Ceci est moins une conséquence de l'invalidité croissante que l'augmentation massive du portefeuille au cours des dernières années. Plus de personnes assurées signifie plus de cas d'invalidité. Mesuré à l'ensemble des personnes assurées, le nombre de rentiers invalides des cinq dernières années n'a cependant que légèrement augmenté: de 4,2 % en 2000 à 4,7 % dans l'exercice sous revue.

Placements de la fortune et politique de placement

	Swisscanto Fondation collective 2004		Swisscanto Fondation collective 2003		Swisscanto Supra 2004		Swisscanto Supra 2003	
	CHF mio.	%	CHF mio.	%	CHF mio.	%	CHF mio.	%
Capitaux placés dans la Fondation de placement Swisscanto ¹ :								
Obligations suisses	1 768,5	64,1	1 498,7	60,9	75,2	61,0	50,1	52,1
Obligations étrangères (en monnaie étrangère)	158,8	5,8	155,2	6,3	6,8	5,5	6,5	6,7
Obligations Dollar+	26,1	0,9	27,4	1,1	1,0	0,8	1,1	1,1
Obligations Europe+	178,1	6,5	167,6	6,8	7,1	5,8	6,6	6,8
Obligations Yen	3,2	0,1	3,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Immeubles	220,1	8,0	215,3	8,7	14,0	11,4	13,6	14,1
Actions suisses	201,9	7,3	202,0	8,2	9,5	7,7	9,3	9,6
Actions étrangères	191,0	6,9	190,0	7,7	9,3	7,5	9,1	9,4
Compte de placements ²	11,4	0,4	4,6	0,2	0,1	0,1	-	-
Sous-total placements	2 759,1	100,0	2 464,1	100,0	123,2	100,0	96,5	100,0
Placements pour le compte des œuvres de prévoyance ³	78,5		98,3		1,1		1,1	
Total placements	2 837,6		2 562,4		124,3		97,6	

¹ figurent au bilan à leurs valeurs commerciales

² Compte sur lequel sont déposées les liquidités réservées aux futurs placements

³ Placement du produit «Placement individuel»: investissements de la fortune du fonds de prévoyance des œuvres de prévoyance affiliées avec une fortune minimale définie et des réserves dans les groupes de placement de Swisscanto Fondation de placement, à leurs propres risques (rendement, évolution des cours)

Les fortunes de Swisscanto Fondation collective (domaine obligatoire de la prévoyance vieillesse) et de Swisscanto Supra (domaine subobligatoire) sont placées séparément. Etant donné que le domaine subobligatoire n'est soumis à aucun taux d'intérêt minimal, Swisscanto Supra dispose d'une capacité plus grande de gérer et de supporter les risques et peut investir plus offensivement.

Les deux Fondations collectives possèdent chacune une propre stratégie de placement, fixée par le Conseil de fondation. Cette stratégie est mise en pratique par une Commission de placement de cinq membres qui nomme dans le Conseil de fondation des représentants des Banques Cantonales, du partenaire de réassurance Helvetia Patria et du Directeur administratif de Swisscanto Fondations collectives (composition actuelle, voir page 16). Les fortunes de prévoyance des deux Fondations sont exclusivement

investies dans des parts de Swisscanto Fondation de placement. La gestion des placements collectifs de la fortune est assurée par Swisscanto Asset Management SA, ainsi que par Swisscanto Fondation de placement, société affiliée de l'Union des Banques Cantonales suisses.

En conformité avec la stratégie de placement, la part d'obligations de Swisscanto Fondation collective a passé de 75,2 % à 77,4 % en 2004, alors que la part d'actions a baissé de 15,9 % à 14,2 %.

Pour Swisscanto Supra, la part d'obligations est passée de 66,9 % à 73,3 %. En même temps, la part d'actions a reculé de 19 % à 15,2 %. L'évolution des affaires des deux Fondations collectives a aussi été positive: le total des placements de leur fortune a globalement progressé de 11,3 %.

Rétrospective: conjoncture et placement 2004

Dans l'ensemble, 2004 a été une année de boom conjoncturel. L'économie mondiale a connu la période de croissance la plus importante depuis des années. Cette croissance a particulièrement été stimulée par les économies nationales asiatiques, mais les USA ont également prouvé leur dynamisme.

Mais en Europe continentale, c'est à peine si l'étincelle conjoncturelle a jailli. Contrairement à l'Asie et aux USA, où la demande intérieure durable a assuré la relance, l'Europe continentale dépend fortement des exportations. La fermeté de l'Euro a agi ici également comme un frein, comme le prix record du pétrole.

Les marchés boursiers n'ont que partiellement pu profiter de la réjouissante évolution de la conjoncture mondiale et des bénéfices respectables des entreprises. En effet, la montée menaçante des prix du pétrole et la faiblesse du dollar ont paralysé l'évolution des cours, ce qui s'est manifesté par une nette tendance à la stagnation boursière. Le climat boursier s'est amélioré en fin d'été, lors de la baisse du prix du pétrole.

La plupart des indices ont terminé 2004 sur une note positive. Pour une fois, les principaux marchés européens ont supplanté les américains. Sur les marchés boursiers suisses est apparu le

même phénomène que celui qui se présenta sur d'autres places boursières : les titres d'entreprises faiblement capitalisés se sont nettement mieux développés que ceux des poids lourds cotés en Bourse. Même si le résultat global de 2004 peut paraître plus modeste que celui de 2003, il n'est toutefois pas si mauvais, car il se situe dans une moyenne durable de 6 à 8 %, exception faite du marché américain.

La grosse surprise est venue du côté des obligations. En dépit de toutes évaluations, elles ont encore enregistré l'an dernier des gains sur cours substantiels, ce qui a fortement réduit les rendements aux niveaux les plus bas. Les obligations en Euro ont profité des regroupements de placements en Dollar. Pour 2005 également, les analystes s'attendent à ce que la Banque centrale européenne (BCE) maintienne les intérêts à un bas niveau. Malgré une inflation plus élevée, les considérations faites en Suisse, en particulier sur les taux de change, semblent particulièrement indiquer que le niveau de l'intérêt continuera d'être bas. Par contre, les intérêts ont déjà été modifiés aux USA. La Banque centrale américaine (Fed) a relevé le taux indicateur de 1% à 2,25% en cinq étapes, dès le milieu de l'année 2004. Ainsi pour la première fois depuis plus de trois ans, les intérêts des USA sont de nouveau plus élevés que ceux de la zone Euro.

En 2004, les opérations de placement de Swisscanto Fondation collective et Swisscanto Supra ont à nouveau été placées sous le signe de l'amélioration du degré de couverture et, de ce fait, d'une conduite ciblée des risques de placement. Une attention particulière fut donnée à la pondération des placements de la fortune pouvant être déplacés selon les divers rendements des groupes de placement. Si des écarts étaient constatés lors de ces contrôles continus entre l'allocation actuelle et celle qui était désirée, ces parts de fortune étaient ramenées en conséquence vers l'objectif stratégique. Ce «rebalancing» (équilibrage) a particulièrement concerné le contingent maximal d'actions fixé par le Conseil de fondation. Des parts d'actions excédentaires ont été principalement transférées en «Obligations suisses».

Origines des produits de la fortune en 2004 (Swisscanto Fondation collective et Swisscanto Supra)	Produits directs CHF
Droits Swisscanto Fondation de placement:	
Obligations suisses	53 136 649
Obligations étrangères (en monnaie étr.)	7 716 521
Obligations Dollar+	1 542 528
Obligations Europa+	8 725 612
Obligations Yen	48 850
Actions suisses	2 852 587
Actions étrangères	3 679 176
Immeubles	12 625 076
Total des droits Swisscanto Fondation de placement	90 326 999
Liquidité	72 076
Total des produits de la fortune	90 399 075

Evolution de la performance

En 2004, les deux Fondations collectives Swisscanto ont une nouvelle fois enregistré une performance positive. Swisscanto Fondation collective, orientée sur la part obligatoire de la prévoyance vieillesse, a réalisé une performance de 4,75 %. Elle est ainsi plus élevée que celle de l'an dernier (4,43 %), ce qui contribue à une nouvelle amélioration du degré de couverture (voir page 14). La performance est déterminée principalement par les produits distribués et par les gains ou les pertes réalisés sur les cours, ce qui constitue le rendement, auquel il faut ajouter les gains ou les pertes non réalisés sur les cours.

Swisscanto Supra, dans la partie surobligatoire de la prévoyance vieillesse, a enregistré une performance de 4,28 %, contre 5,57 % en 2003. Ce résultat mitigé comparativement à celui de l'année précédente est avant tout à mettre au compte d'une correction d'évaluation de la catégorie de placement Immeubles au courant de l'été 2004. Celle-ci fut nécessaire, étant donné que le marché dans le domaine de l'immobilier à usage commercial a changé, que l'évaluation du «discount cash-flow» (marge brute d'autofinancement) a été adaptée et que les réserves plus importantes dues au volume étaient nécessaires pour les impôts et les frais de transactions. Comparativement, cette correction touche plus fortement Swisscanto Supra parce qu'elle dispose d'un engagement plus important dans le domaine immobilier. De plus, la pondération plus élevée des parts d'obligation par rapport à l'an dernier s'est fait sentir.

Plus le degré de couverture est bas et plus l'argent frais coule dans les Fondations collectives, d'autant plus élevée sera la contribution apportée à la performance par l'augmentation du volume des placements de la fortune. Les placements de la fortune de Swisscanto Fondation collective se sont élevés en 2004 à 2,8 milliards (+ 10,7 %) et ceux de Swisscanto Supra à 124 millions (+ 27 %).



■ Swisscanto Fondation collective
■ Swisscanto Supra

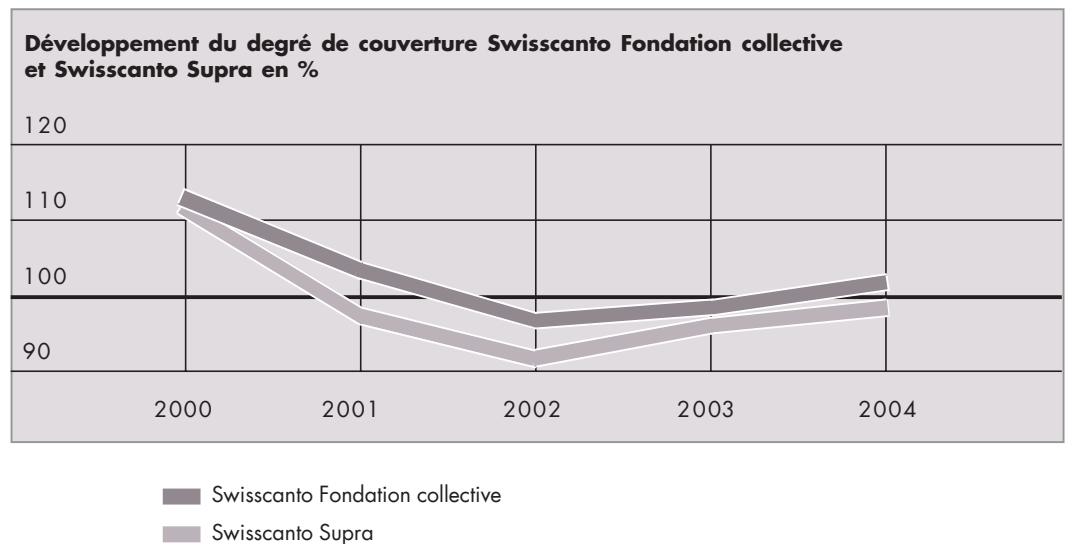
Développement du degré de couverture

L'évolution réjouissante du degré de couverture démontre que les mesures prises pour la rentabilisation des deux Fondations ont porté leurs fruits. Pour la première fois depuis 2002, le degré de couverture de Swisscanto Fondation collective est de nouveau supérieur à 100 % (101,1 %); celui de Swisscanto Supra a continué de s'améliorer pour atteindre la valeur de 99,6 %.

Le développement général révèle une amélioration lente et hésitante. Il faudra encore quelque temps sans doute pour que les deux Fondations puissent retrouver une capacité adéquate d'assurer le risque. Et pour cela, il faut en particulier avoir la possi-

bilité de constituer des réserves. Le bon résultat reflète aussi les mesures volumineuses prises dans le domaine des intérêts crédités et des adaptations de contributions, ainsi que l'application d'une stratégie de placement adaptée aux circonstances.

Cependant, une ambiance trop euphorique serait prématurée: du fait que le Conseil fédéral a fixé pour l'année 2005 un taux d'intérêt minimal obligatoire qui ne correspond pas aux réalités économiques, une nouvelle régression n'est pas à exclure cette année encore.



Frais d'administration et de distribution

Depuis de nombreuses années, les Fondations collectives Swisscanto donnent dans leur rapport de gestion une vue d'ensemble sans faille de la structure du portefeuille (asset allocation), des produits de la fortune, de l'évolution de la performance et du degré de couverture.

S'appuyant sur les prescriptions de transparence de la 1^e révision de la LPP, particulièrement les art. 65, 65a, 68 et 68a LPP, le Conseil fédéral a mis en vigueur dès le 1^{er} avril 2004 les articles correspondants 47, 48 et 48a de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Selon ces dispositions, les institutions de prévoyance doivent traiter leur évaluation et leur présentation des comptes selon les prescriptions de Swiss GAAP RPC 26 (Swiss GAAP est une abréviation internationale courante pour les standards de présentation des comptes signifiant en français «principes comptables généralement admis» et RPC désigne la commission pour les recom-

mandations de présentation des comptes). Ces dispositions prévoient, en plus des éléments déjà mentionnés depuis longtemps par les Fondations collectives Swisscanto dans leur rapport de gestion, une présentation détaillée des frais d'administration, de marketing et de publicité. Ces dispositions sont valables dès le 1.1.2005, selon les dispositions transitoires; elles revêtiront toute leur importance pour la première fois dans le rapport de gestion 2005. Les Fondations collectives Swisscanto intégreront à ce moment-là ces nouveaux éléments dans leur rapport de gestion.

Le montant des frais d'administration et de distribution figurant au compte d'exploitation se compose principalement de frais en matière de conseils ainsi que de dépenses à charge directe de la Fondation, tels que les frais de placement et de révision.

La Fondation verse à Helvetia Patria Assurances une prime pour frais de gestion rémunérant les activités actuarielles.

Organisation

<p>Conseil de Fondation</p>	<p>Président</p> <p>Vice-président</p> <p>Membres</p>	<p>Theo Prinz Président de la Direction de la Banque Cantonale de Thurgovie</p> <p>Philipp Gmür Président de la Direction Suisse de Helvetia Patria Assurances</p> <p>Donald Desax Membre de la Direction Suisse de Helvetia Patria Assurances</p> <p>Roland P. Geissmann Président adjoint de la Direction du groupe Helvetia Patria Assurances</p> <p>Johan B. A. Kroon Membre de la Direction générale de la Banque Cantonale de Genève</p> <p>Beat Müller Chef actuaire de Helvetia Patria Assurances Suisse</p> <p>Martin Scholl Membre de la Direction générale de la Banque Cantonale de Zurich</p> <p>Andreas Waespi Membre de la Direction du consortium de la Banque Cantonale de Bâle</p>
<p>Organe de contrôle</p>		<p>OBT AG Zurich</p>
<p>Experts en prévoyance professionnelle</p>		<p>Patria Consulta, Bâle</p>
<p>Commission de placement</p>	<p>Président</p>	<p>Bruno Ammann Membre de la Direction de la Banque Cantonale de Zurich</p> <p>Herbert Joss Membre de la Direction de la Banque Cantonale de Berne</p> <p>John Noorlander Membre de la Direction de Helvetia Patria Assurances</p> <p>Ruedi Rickenmann Membre de la Direction de la Banque Cantonale de Bâle</p>

Direction	Directeur Responsable du service conseil Responsable du service à la clientèle Responsable Key Accounts et analyse des risques Responsable comptabilité et controlling Responsable Marketing et communication Responsable Fondation de libre passage Responsable service des prestations Responsable service de comptabilité Responsable du conseil juridique Conseillers d'entreprise	Peter Billerbeck Leo A. Degen Fritz Häslar Claude Schreiber Dieter Holz Roland Kaufmann Daniel Rossi Roman Bieri Pierre Mengis Christoph Schneider Karl Küng (Key Accounts/Formation) Marcello De Luna (Key Accounts/Formation) Heinz Gasser (Suisse orientale) Roland Signer (Suisse orientale) Markus Koch (Suisse orientale) Erich Nagel (Suisse orientale) Werner Huber (Suisse orientale) Rico Caduff (nord-ouest de la Suisse) Willy Manz (nord-ouest de la Suisse) Stefan Rohrer (nord-ouest de la Suisse) Werner Zurflüh (Suisse centrale) Reto Bisang (Suisse centrale; jusqu'au 30.11.04) Nicolas Wittwer (Suisse romande) Fabian Wallmeier (Suisse romande; jusqu'au 31.1.04) Christian Cavin (Suisse romande; dès le 1.6.04)
Gestion du portefeuille		Swisscanto Fondation de placement, Zurich
Autorité de surveillance		Office Fédéral des Assurances Sociales, Berne

Portrait d'un client: **Airports Council International (ACI): The «Voice of the World's Airports»**

ACI est l'association internationale des aéroports du monde entier, dont le quartier général est situé à Genève. Son statut est celui d'une organisation non-gouvernementale, dont le but premier est de promouvoir les intérêts des aéroports et l'excellence dans le domaine professionnel dans le management et les opérations aéroportuaires. De par sa coopération accrue entre ses aéroports membres et les autres partenaires dans le domaine aérien, y-compris d'autres organisations internationales, des gouvernements, des compagnies aériennes et des constructeurs d'avions, l'ACI contribue de manière significative à fournir aux voyageurs un système aéroportuaire sécurisé, sûr, efficace et compatible avec l'environnement. C'est ainsi que l'ACI est bel et bien «la voix des aéroports du monde entier» – avec naturellement d'autres entités – et représente l'opinion et la prise de position de l'ensemble de ses membres, par le biais de diverses Commissions et soutenu par le Conseil d'administration. L'ACI reflète les intérêts communs de la communauté aéroportuaire mondiale.

Buts

L'ACI est chargée notamment de promouvoir la législation, les règlements et les accords internationaux allant dans le sens des intérêts de ses membres, de contribuer à augmenter la coopération, l'assistance mutuelle, l'échange d'information et les possibilités d'apprentissage pour les aéroports membres, d'apporter aux membres des données et des analyses quant au trafic domestique et international, de développer et de promouvoir des programmes faisant prendre conscience au public de l'importance des aéroports dans les domaines économiques et sociaux et de mettre en place des programmes et des services répondant aux besoins de ses membres, renforçant les liens entre membres et contribuant à leur développement.

Histoire

La 1^{ère} organisation a vu le jour en 1948 à Washington D. C. sous le nom de Airports Operators Council (International) – AOICI. Les Européens ont suivi en 1950 avec la Western European Airports Association – WEAA, basée à Zurich et en 1962, de l'International Civil Airports Association – ICAA, basée à Paris. Un regroupement de ces 3 organisations se fait en 1970, avec la création de l'Airports Association Coordinating Council (AACC), basée à Genève, qui représente ces 3 organisations. Celles-ci seront dissoutes en 1991 et l'ACI succède à l'AACC.

Structure

L'ACI a 567 membres répartis sur 1540 aéroports, dans 175 pays et territoires. En 2003, les aéroports membres de l'ACI ont vu transiter 3.5 milliards de passagers, ont manipulé 70.4 millions de tonnes de fret et ont assuré 66.4 millions de mouvement aériens. L'autorité suprême de ACI est l'assemblée générale. Le Conseil d'administration est composé de 29 membres venant de toutes les régions et se réunit 2 fois par année ; ses compétences sont de décider de la politique et d'examiner tous les cas ne relevant pas spécialement de l'assemblée générale. Le comité exécutif est composé de 7 membres et supervise les activités de l'ACI entre les assemblés. Les deux corps sont sous l'autorité du président de l'ACI. Comme mentionné ci-dessus, le quartier général de ACI est basé à Genève et 6 régions géographiques ont été constituées en son sein, soit l'Afrique (au Caire, avec 172 membres), l'Asie (à New-Delhi avec 224 membres), l'Europe (à Bruxelles avec 438 membres) l'Amérique latine et les Caraïbes (à Caracas avec 188 membres), l'Amérique du Nord (à Washington D.C. avec 351 membres) et la zone Pacifique (à Vancouver avec 176 membres).



L'ACI dispose de 5 commissions permanentes, chargées de développer les politiques aéroportuaires dans leur domaine respectif de compétence, à savoir : l'économie, l'environnement, l'infrastructure et les services, la sécurité aérienne et technique. Elles sont composées de membres ayant des compétences particulières dans ces domaines. Dans ce domaine économique, cette commission est chargée de développer une structure adaptée au marché financier pour les aéroports et met en place une ligne de conduite concernant les coûts élevés du cadre rigide économique des aéroports. La commission sur l'environnement développe des lignes de conduites sur l'environnement global de l'aviation ; les questions dont s'occupe cette commission concernent le bruit des avions, les émissions de carburant et la qualité de l'air de l'aéroport et le système de management environnemental de l'aéroport. Un des thèmes actuels de la commission sur l'infrastructure et les services concerne la reconnaissance biométrique dans le processus des contrôles douaniers ainsi que le dépistage des maladies infectieuses, de même que la lutte contre le passage des drogues. La commission de la sécurité aérienne s'occupe de tout ce qui est du domaine de la sécurité dans les aéroports que ce soit dans le contrôle des passagers et des bagages ainsi que de la sécurité dans l'enceinte de l'aéroport. La commission de la sécurité technique couvre la planification, le design et le développement des aéroports et s'occupe quant à elle des infrastructures.

Il existe encore 3 sous-commissions actives dans la technologie des informations par les aéroports (automation, télécommunication), dans le fret et dans la sécurité opérationnelle. A côté de cette structure existent encore des groupes de travail, des task-

force constitués temporairement pour des sujets précis, que ce soit dans le domaine statistique ou prévisionnel, la biométrie et la protection de l'environnement.

Afin de renforcer la coopération et l'assistance mutuelle entre les aéroports, l'ACI a mis en place un programme d'aide (ACI Sistere Airports Program) pour permettre aux aéroports situés dans les pays en développement de bénéficier des surplus au niveau des équipements aéroportuaires et de la formation des aéroports des pays industrialisés.

La prévoyance

ACI étant actif dans le domaine aéroportuaire, où la sécurité joue un rôle primordial, c'est tout naturellement que la sécurité de leurs employés (pour leur quartier général situé à Genève) a été confiée à Swisscanto Fondation collective, par le biais de la Banque cantonale de Genève et ceci dès 1981, alors que l'association était encore sous le nom de AACC. Les relations privilégiées entretenues déjà à l'époque entre AACC et la Caisse d'Épargne de Genève ont débouché sur ce partenariat entre deux institutions dont la sécurité est le maître mot. Au cours du temps, la sécurité aérienne et la prévoyance ont évolué mais chaque personne peut confier le soin de pratiquer des activités importantes à ses yeux à des institutions qui ont la volonté de satisfaire la clientèle dans un environnement en perpétuelle mutation, que ce soit au niveau des activités aéroportuaires pour l'ACI ou de la prévoyance du personnel pour Swisscanto.



Bilan Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2003 et 2004

Malgré des influences restrictives, Swisscanto Fondation collective enregistre à nouveau une croissance considérable de son bilan. Dans l'exercice sous revue, la somme au bilan a pour la première fois dépassé le seuil des 3 milliards. Le report des pertes de l'année dernière a pu être totalement résorbé ; la fortune de la Fondation a progressé à 32 millions CHF.

Actif	Annexe Indication n°	2004	2003
Avoirs en banque		11 445 3781.21	140 483 467.08
Créances		48 383 979.43	43 276 141.60
Comptes de régularisation actifs		63 082 374.80	97 863 303.26
Placements auprès de Swisscanto Fondation de placement	1	2 759 055 460.05	2 464 018 899.70
Placements individuels		78 450 172.19	98 285 398.00
Dépôts de garantie		p.m.	p.m.
Report des pertes	2	0.00	39 055 511.43
Total Actif		3 063 425 767.68	2 882 982 721.07
Passif			
Engagements à court terme		57 767 571.01	49 059 224.01
Comptes de régularisation passifs		11 463 235.05	10 742 352.50
Réserves		4 735 500.00	5 135 500.00
Capital d'épargne réglementaire		2 802 427 262.90	2 662 491 055.45
Mesures spéciales		57 047 654.05	57 296 675.40
Capital affecté	3	97 739 760.17	98 247 913.71
Fortune de la fondation		3 224 4784.50	10 000.00
Total Passif		3 063 425 767.68	2 882 982 721.07

Compte d'exploitation Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2003 et 2004

Les frais d'administration et de distribution ont pu être réduits de 5,8 millions CHF, après la forte hausse de l'an dernier en raison de circonstances particulières (forte production nouvelle, entraînant de ce fait des indemnités de distribution plus conséquentes).

Le résultat d'exploitation, avec une valeur de 71,3 millions CHF, a plus que doublé comparé à celui de l'année précédente.

Charges	Annexe Indication n°	2004	2003
Prestations d'assurance			
– réglementaires	1	141 729 376.25	116 741 435.55
Prestations en cas de fin des rapports de service et de résiliations de contrats		359 241 070.61	292 898 444.86
Charges d'intérêt	2	59 108 888.09	79 617 769.81
Charges de primes		108 124 398.90	82 166 151.05
Constitution de capital			
– capital d'épargne		512 359 212.45	704 973 561.60
– mesures spéciales		3 259 035.40	7 681 876.80
– capital affecté		9 775 067.38	13 890 913.31
– placements individuels		5 015 358.50	10 828 505.05
Pertes réalisées sur les cours		0.00	7 310 180.13
Pertes réalisées sur les cours; placements individuels		928 713.15	1 069 659.15
Frais d'administration et de distribution		12 020 301.90	17 769 424.21
Charges techniques d'assurance		37 991.70	96 204.40
Résultat d'exploitation		71 290 295.93	27 999 241.56
Total Charges		1 282 889 710.26	1 363 043 367.48
Produits			
Contributions			
– réglementaires		608 228 566.75	781 028 453.10
– autres		20 248 297.03	27 597 167.91
Produits des placements			
– rendement direct		88 255 753.97	78 738 748.21
– placements individuels		1 949 345.35	2 870 101.05
Gains sur cours réalisés		2 768 056.10	0.00
Gains sur cours réalisés; placements individuels		347 452.90	0.00
Gains sur cours non réalisés		36 173 951.80	37 178 772.25
Gains sur cours non réalisés; placements individuels		2 437 239.60	6 951 163.80
Prestations de Helvetia Patria Assurances		68 862 720.10	43 862 229.85
Dissolution de capitaux			
– capital d'épargne		431 258 608.30	352 393 372.30
– mesures spéciales		3 733 555.80	7 609 381.20
– capital affecté		6 557 424.96	5 861 778.81
– placements individuels		1 210 033.80	2 076 899.35
Dissolution des réserves		400 000.00	800 000.00
Autres produits		10 458 703.80	16 075 299.65
Total Produits		1 282 889 710.26	1 363 043 367.48

Annexe au bilan et compte d'exploitation de Swisscanto Fondation collective 2004

Informations générales concernant Swisscanto Fondation collective

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par l'Union des Banques Cantonales suisses et Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie conformément aux art.80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir aux salariés et salariées ainsi qu'aux employeurs une prévoyance obligatoire et facultative conforme à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. De plus, la Fondation conclut avec Patria Société suisse d'assurances sur la vie à Bâle un contrat pour l'assurance du risque et des rentes viagères. Pour cette raison, conformément à un avis rendu à la Fondation en date du 8 juin 2000 par un expert actuariel, la Fondation n'est pas tenue de se soumettre régulièrement à une expertise actuarielle. Pour chaque institution de prévoyance au sein de la Fondation, les organes de la Fondation sont la Commission de prévoyance paritaire, le Conseil de fondation, la Commission de placement, le siège de la Fondation et les fondateurs.

Indications relatives au bilan

1. Placements chez Swisscanto Fondation de placement
Les cours sont évalués selon la valeur boursière.
Recours aux produits dérivés: L'art. 5 des directives en matière de placements de Swisscanto Fondation de placement est formulé comme suit: «Le recours aux instruments dérivés est admis si le caractère du groupe de placement ne s'en trouve pas modifié.» Cette clause garantit qu'aucune spéculation ne se produira au moyen d'instruments dérivés.
Certaines œuvres de prévoyance bénéficient de la possibilité de placements individuels.
2. Capital de couverture
Le degré de couverture de Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales est de 101,1 % au 31 décembre 2004 (année précédente 98,5 %).
3. Capitaux affectés
Les capitaux affectés des institutions de prévoyance figurent au bilan 2004 pour un montant de CHF 97 739 760.17. Leur répartition est indiquée dans le tableau supérieur, à droite.
4. Cautionnements, engagements de garanties et constitutions de gages
Swisscanto Fondation collective n'a conclu aucun engagement de ce type.

Indications relatives au compte d'exploitation

1. Prestations de Helvetia Patria
Helvetia Patria paie des prestations d'assurance telles que des rentes de vieillesse, d'invalidité, de veuves et d'orphelins, ainsi que des versements en capital.
2. Charges d'intérêt
La composition de ce poste apparaît à droite dans le tableau du milieu.

Autre précision

Le Conseil de fondation se compose de huit membres, soit quatre représentants de Patria Société suisse d'assurances sur la vie et de quatre représentants de l'Union des Banques Cantonales suisses.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion fournit en détail d'autres informations complémentaires à cette annexe.

Indications relatives au bilan
Chiffre 3

Capital affecté	2004	2003
Réserves de contributions des employeurs		
– avant 1985	4 151 742.95	4 468 919.65
– après 1984	29 401 166.52	26 058 702.95
Capitaux libres divers		
– autres fonds libres	27 970 585.89	30 384 473.38
– compte collectif «dépôts de surplus de bénéfiques»	36 174 718.94	38 485 417.60
– acc. indiv. des dépôts de surplus de bénéfiques	5 689 479.50	6 935 573.35
– fortune spéciale	-5 647 933.63	-8 085 173.22
Total	97 739 760.17	98 247 913.71
Charges d'intérêt	2004	2003
Charges d'intérêt sur fonds de tiers		
– mesures spéciales LPP	265 151.55	345 533.75
– versements de prestations en suspens	1 311 887.78	1 536 119.30
Charges d'intérêt du capital d'épargne	57 021 616.56	76 986 361.95
Charges d'intérêt du capital affecté		
– réserves de contributions des employeurs	161 428.90	190 948.45
– autres fonds libres	85 891.86	110 868.26
– dépôts de surplus de bénéfiques	262 911.44	447 938.10
Total	59 108 888.09	79 617 769.81
Répartition du surplus de bénéfiques	2004	2003
Report de la fortune de la Fondation	10 000.00	10 000.00
Report des pertes	-39 055 511.43	-67 054 752.99
Excédent réalisé	31 948 288.03	-2 669 350.56
Gains sur cours non réalisés/ Pertes non réalisées sur les cours	36 173 951.80	37 178 772.25
Gains sur cours réalisés/Pertes réalisées sur les cours	2 768 056.10	-7 310 180.13
Produit distribué	0.00	0.00
Dissolution de réserves/Attribution aux réserves	400 000.00	800 000.00
Nouvelle fortune de la Fondation	32 244 784.50	10 000.00
Report des pertes	0.00	-39 055 511.43

Indications relatives au
compte d'exploitation
Chiffre 2

Bilan Swisscanto Supra au 31 décembre 2003 et 2004

Les placements de la fortune de Swisscanto Supra ont progressé de façon extraordinaire et réjouissante, avec une croissance de 26,5 millions CHF (+ 27,4 %).

Grâce à ce résultat positif, le report des pertes de l'année dernière a pu être réduit de 4,5 millions CHF à CHF 468 000.

En présumant une évolution positive ultérieure, le degré de couverture de Swisscanto Supra devrait à nouveau atteindre un niveau supérieur à 100 % en 2005.

Actif	Annexe Indication n°	2004	2003
Avoirs en banque		12 890 119.08	18 384 960.28
Créances		2 047 475.98	2 177 663.09
Comptes de régularisation actifs		2 338 691.65	1 843 591.40
Placements auprès de Swisscanto Fondation de placement	1	123 159 496.10	96 562 897.95
Placements individuels		1 108 980.00	1 071 078.05
Report des pertes	2	467 796.37	4 511 535.71
Total Actif		142 012 559.18	124 551 726.48
Passif			
Engagements à court terme		5 929 030.50	8 206 466.94
Comptes de régularisation passifs		139 261.50	142 178.00
Réserves		190 000.00	190 000.00
Capital d'épargne réglementaire		128 064 477.25	110 426 521.15
Capital affecté	3	7 688 789.93	5 585 560.39
Fortune de la fondation		1 000.00	1 000.00
Total Passif		142 012 559.18	124 551 726.48

Compte d'exploitation Swisscanto Supra au 31 décembre 2003 et 2004

Grâce à un contrôle conséquent, les frais d'administration et de distribution ont pu être pratiquement réduits de 30%. Le résultat d'exploitation de 4,04 millions CHF est supérieur de 16,7% à celui de l'an dernier. Ce résultat est dû au taux d'intérêt des capitaux d'épargne fixé à un niveau modeste afin d'améliorer le degré de couverture.

Charges	Annexe Indication n°	2004	2003
Prestations d'assurance			
– réglementaires	1	5 280 509.85	2 667 333.35
Prestations en cas de fins des rapports de service et de résiliations de contrats		8 535 863.40	13 127 496.55
Charges d'intérêt	2	1 308 546.35	2 065 267.70
Charges de primes		5 373 678.85	4 222 694.10
Constitution de capital			
– capital d'épargne		28 647 517.50	27 047 418.85
– capital affecté		4 146 741.09	2 186 287.80
– placements individuels		42 066.50	74 821.90
Constitution de réserves		0.00	7 000.00
Frais d'administration et de distribution		130 086.66	185 497.65
Résultat d'exploitation		4 043 739.34	3 460 959.25
Total Charges		57 508 749.54	55 044 777.15
Produits			
Contributions			
– réglementaires		34 414 922.00	31 210 802.75
– autres		4 169 770.79	2 261 151.20
Produits des placements			
– rendement direct		3 869 614.03	3 174 606.05
– gains sur cours réalisés		193 711.10	473 090.75
Produits des placements individuels		26 871.00	15 967.00
Prestations de Helvetia Patria Assurances		965 282.10	761 302.45
Dissolution de capitaux			
– capital d'épargne		12 243 962.75	14 633 745.90
– capital affecté		307 853.05	384 228.35
Gains sur cours non réalisées		1 110 925.47	1 767 088.50
Gains sur cours non réalisées placements individuels		15 195.50	58 854.90
Autres produits		190 641.75	303 939.30
Total Produits		57 508 749.54	55 044 777.15

Annexe au bilan et compte d'exploitation de Swisscanto Supra 2004

Informations générales concernant Swisscanto Supra

Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par Swisscanto Fondation collective pour la prévoyance du personnel, conformément aux art.80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir une assurance de prévoyance professionnelle pour des prestations allant au-delà du domaine obligatoire de la prévoyance professionnelle ordonnées par la loi (LPP). La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. De plus, la Fondation conclut avec Patria Société suisse d'assurances sur la vie à Bâle un contrat pour l'assurance du risque et des rentes viagères. Pour chaque institution de prévoyance au sein de la Fondation, les organes de la Fondation sont la Commission de prévoyance paritaire, le Conseil de fondation, la Commission de placement et les fondateurs.

Indications relatives au bilan

1. Placements chez Swisscanto Fondation de placement
Les cours sont évalués selon la valeur boursière.
Recours aux produits dérivés: L'art. 5 des directives en matière de placements de Swisscanto Fondation de placement est formulé comme suit: «Le recours aux instruments dérivés est admis si le caractère du groupe de placement ne s'en trouve pas modifié.» Cette clause garantit ainsi qu'aucune spéculation ne se produira au moyen d'instruments dérivés. Certaines œuvres de prévoyance bénéficient de la possibilité de placements individuels.
2. Capital de couverture
En raison du développement des marchés financiers, Servisa Supra présente au 31 décembre 2004 une insuffisance de couverture d'environ CHF 0,5 millions. Le degré de couverture est de 99,6 % (année précédente 96,0). Le Conseil de fondation est persuadé que cette insuffisance de couverture aura disparu dans un délai raisonnable, grâce à la stratégie de placement adaptée à l'évolution des conditions du marché, tout en satisfaisant aux prescriptions de l'art. 50 OPP2. L'Office Fédéral des Assurances Sociales a été informé de la situation.
3. Capitaux affectés
Les capitaux affectés des institutions de prévoyance figurent au bilan 2004 pour un montant de CHF 7 688 789.93. Leur répartition est indiquée dans le tableau supérieur, à droite.
4. Cautionnements, engagements de garanties et constitutions de gages
Swisscanto Supra n'a conclu aucun engagement de ce type.

Indications relatives au compte d'exploitation

1. Prestations de Helvetia Patria
Helvetia Patria paie des prestations d'assurance telles que des rentes de vieillesse, d'invalidité, de veuves et d'orphelins, ainsi que des versements en capital.
2. Charges d'intérêt
La composition de ce poste apparaît à droite dans le tableau du milieu.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion fournit en détail d'autres informations complémentaires à cette annexe.

Indications relatives au bilan
Chiffre 3

Capital affecté	2004	2003
Réserves de contributions des employeurs		
– avant 1985	113 621.25	139 193.15
– après 1984	2 398 014.55	3 512 155.00
Capitaux libres divers		
– autres fonds libres	3 867 298.83	347 190.88
– compte collectif «dépôts de surplus de bénéfiques»	764 327.50	1 002 788.71
– acc. indiv. des dépôts de surplus de bénéfiques	543 231.90	610 823.25
– fortune spéciale	2 295.90	-26 590.60
Total	7 688 789.93	5 585 560.39
Charges d'intérêt	2004	2003
Charges d'intérêt sur fonds de tiers		
– compte courant Helvetia Patria Assurances	1 973.85	1 956.15
– compte courant Swisscanto	0.00	1 260.35
– versements de prestations en suspens	36 591.50	57 353.95
Charges d'intérêt du capital d'épargne	1 224 127.55	1 971 885.75
Charges d'intérêt du capital affecté		
– réserves de contributions des employeurs	16 190.75	13 028.55
– autres fonds libres	19 240.10	2 227.15
– dépôts de surplus de bénéfiques	10 422.60	17 555.80
Total	1 308 546.35	2 065 267.70
Répartition du surplus de bénéfiques	2004	2003
Report de la fortune de la Fondation	1 000.00	1 000.00
Report des pertes	-4 511 535.71	-7 972 494.96
Excédent réalisé	2 739 102.77	1 227 780.00
Gains sur cours non réalisés/ Pertes non réalisées sur les cours	1 110 925.47	1 767 088.50
Gains sur cours réalisés	193 711.10	473 090.75
Dissolution de réserves/Attribution aux réserves	0.00	-7 000.00
Nouvelle fortune de la Fondation	1 000.00	1 000.00
Report des pertes	-467 796.37	-4 511 535.71

Indications relatives au
compte d'exploitation
Chiffre 2

Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Fondation collective

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales, Bâle, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à constater toutes anomalies significatives dans les comptes annuels avec une sécurité convenable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications

fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

OBT AG

Patrick Zahno
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat

Michael Tremp

Zurich, le 15 février 2005



Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Supra

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes d'épargne de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales, Bâle, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes d'épargne incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à constater toutes anomalies significatives dans les comptes annuels avec une sécurité convenable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des exa-

mens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes d'épargne sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. Nous relevons que le degré de couverture s'élève à 99,6 % au 31 décembre 2004. Nous nous référons à ce sujet à la position correspondante de l'annexe.

OBT AG

Patrick Zahno
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat

Michael Tremp

Zurich, le 15 février 2005

Editeur:

Swisscanto Fondations collectives

St. Alban-Anlage 26

4002 Bâle

Les rapports annuels des Fondations collectives Swisscanto sont disponibles en versions allemande et française.

Pour de plus amples renseignements et des exemplaires supplémentaires, prière de s'adresser à:

Swisscanto Fondations collectives, St. Alban-Anlage 26,

4002 Bâle, Téléphone 061 280 26 66, Fax 061 280 29 77

E-Mail fondationcollective@swisscanto.ch, www.swisscanto.ch

